

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2022 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire : 8 février 2022

Affichage du compte-rendu sommaire : 22 février 2022

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à vingt heures, à la Maison de l'Ile à Auvers-sur-Oise, 78 rue Marcel MARTIN, le Conseil Communautaire s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle MÉZIÈRES, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le huit février 2022.

Titulaires présent(e)s :

Isabelle MÉZIÈRES, Marc LE BOURGEOIS, Jean-Pierre OBERTI, Michel RAYROLE, Cécile HÉBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES, Dorothée OBERTI, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, Sylvie AMBLAS (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stéphan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPÉ (Hédouville), Éric BAERT (Hérouville), Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard), Anne SAGLIER (Valmondois).

Suppléant votant :

Patrick LECOMTE (Hérouville).

Procurations :

Alain PASQUET (pouvoir donné à Brahim MOHA), Martine ROVIRA (pouvoir donné à Jean-Pierre OBERTI), Marie-Agnès PITOIS (pouvoir donné à Marion Walter), Gérard LEROUX (pouvoir donné à Matthieu LAURENT), Jérôme LEPLAT (pouvoir donné à Chantal DESHONS).

Absents excusés :

Sabina COLIN, Éric COLIN (Auvers-sur-Oise), Éric BAERT (Hérouville), Henri JALLET (Menouville).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claude NOËL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Assistaient

Audrey DELIÈGE Directrice Générale des Services

Valérie RAMALHÈTE Assistante DGS

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h09.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 novembre 2021

Décisions de la Présidente (annulé)

Point n°1 – Désignation représentant SMIRTOM

Point n°2 – Désignation représentant SMBO

Point n°3 – Débats d'Orientations Budgétaires 2022 – Budgets Principal et Annexes

Point n°4 – Octroi d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe office du tourisme 2022

Point n°5 – Octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association AOJE 2022

Point n°6 – Octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Mômes du Sausseron 2022

Point n°7 – Octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association Les P'tits Loups 2022

Point n°8 – Le CRTE

Point n°9 – Temps de travail et fixation des cycles de travail : agents CCSI

~~**Point n°10** – Protection fonctionnelle de La Présidente (annulé)~~

Point n°11 – Schéma directeur de l'aire d'accueil des Gens du Voyage

Point n°12 – Renouvellement de la DSP petite enfance

Point n°13 – Reprise du personnel de la Halte-Garderie par détachement dans le cadre de la DSP



Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 novembre 2021

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 30 novembre 2021.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
La Présidente annonce et propose à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Désignation d'un représentant du SMIRTOM pour la commune d'Arronville.

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
D'ACCEPTER cet ajout à l'ordre du jour.

Point sur table – Désignation représentants du SMIRTOM - Arronville

Rapporteur : Alain DEVILLEBICHOT
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
DE DÉSIGNER comme représentants au SMIRTOM pour la ville d'Arronville :
➤ M. Frédéric GODIN (titulaire),
➤ M. Jean-Michel BRIGANT (suppléant).

1 – Désignation représentants du SMIRTOM - CCSI

Rapporteur : Éric COUPPÉ
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
DE DÉSIGNER comme représentant au SMIRTOM pour la CCSI :
➤ M. Alain Devillebichot.

2 – Désignation représentant du SMBO

Rapporteur : Alain DEVILLEBICHOT
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
DE DÉSIGNER comme représentant au SMBO :
➤ Claude Noël.

3 – Débats d'Orientations budgétaires année 2022 : Budget principal et annexes

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
DE PRENDRE acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.

4 – Octroi d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexes ZAE : année 2022

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
D'OCTROYER une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Zone d'Activités Économiques à hauteur de 134.300€,
D'AUTORISER la Présidente de procéder au versement de ladite subvention,
DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 à l'article 657363.

5 – Octroi d'une subvention de fonctionnement à l'AOJE : année 2022

Rapporteur : Stéphan LAZAROFF
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
D'OCTROYER une subvention de fonctionnement à l'association AOJE à hauteur de 305.000€,
D'AUTORISER la Présidente de procéder au versement de ladite subvention,
DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 à l'article 65748.

6 – Octroi d'une subvention de l'association Les Mômes du Sausseron : année 2022

Rapporteur : Stéphan LAZAROFF
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(25 pour et 3 abstentions : Mme Duval, Mme Pitois, Mme Walter)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE DE
D'OCTROYER une subvention de fonctionnement à l'association Les Mômes du Sausseron à hauteur de 70.000€,
D'AUTORISER la Présidente de procéder au versement de ladite subvention,
DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 à l'article 65748.

7 – Octroi d’une subvention de l’association Les P’tits Loups : année 2022

Rapporteur : Stéphan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(27 pour et 1 abstention : Mme Pitois)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D’OCTROYER une subvention de fonctionnement à l’association Les P’tits Loups à hauteur de 70.000€,
D’AUTORISER la Présidente de procéder au versement de ladite subvention,
DE PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 à l’article 65748.

8 – Contrat de Relance et de Transition Écologique entre la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes, l’État et le Conseil Départemental du Val d’Oise

Rapporteur : Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(24 pour, 1 contre : M. Leroux

et 3 abstentions : M. Laurent, M. Moha, M. Deslandes)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D’INSCRIRE la CCSI dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour la période 2020-2026 ;
D’APPROUVER le projet de contrat de relance et de transition écologique tel qu’annexé à la présente délibération ;
D’AUTORISER Mme la Présidente à signer le Contrat de relance et de transition écologique avec l’État et le conseil départemental du Val d’Oise, ainsi que tout avenant et tout courrier y afférent.

9 – Temps de travail et fixant les cycles de travail 1.607H

Rapporteur : Audrey DELIÈGE

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

UNANIMITÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

DE SUPPRIMER tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail qui est fixée à 1607 heures.

DE RESPECTER la durée légale de temps de travail des services communautaires de la manière suivante :

Liste des services concernés et leur cycle de travail correspondant

Cycle de travail avec temps de travail annualisé pour les services administratifs :

Direction Générale des Services, Secrétariat Général, Gestionnaire Urbanisme, Gestionnaire Office du Tourisme, Directrice Relais Petite Enfance : Cycle de travail : 36h par semaine sur 5 jours ouvrant droit à 6 jours d’ARTT /an.

Cycle de travail avec temps de travail annualisé pour la direction de l’enfance :

Direction Halte-Garderie, Auxiliaire de puéricultrice : Cycle de travail : hebdomadaire – 35 heures

DE FIXER les horaires de travail des agents relève de la compétence de la Présidente, dans le respect des cycles définis par la présente délibération.

D’INSTITUER la journée de solidarité en réduisant d’un jour du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur, le nombre de jours de RTT sera égal à 5 jours et non plus 6.

DE REMETTRE à l'agent, ayant un cycle de travail annualisé, un planning à l'année, qui distinguera les temps travaillés, les temps de repos compensateurs et les congés annuels. En effet, en cas de maladie, seuls les congés annuels sont reportés de plein droit. Un décompte du relevé d'heures effectués par l'agent lui sera remis (trimestriellement, etc.) afin d'assurer un suivi précis des heures.

DE PRÉCISER que la présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur.

10 – Protection fonctionnelle de la Présidente

Point annulé.

11 – Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage

Rapporteur : Éric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(27 pour et 1 contre : Mme Pitois)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER la mise à jour du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans la limite de 9 places d'aire permanente d'accueil.

12 – Renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des structures Petite Enfance

Rapporteur : Stéphan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(27 pour et 1 abstention : Mme Pitois)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'APPROUVER le principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation déléguée des structures multi-accueil « Les Tournesols » à Auvers-sur-Oise et « Les coquelicots » à Ennery ainsi que la halte-garderie « Pomme de Reinettes » à Auvers-sur-Oise à compter du 2 septembre 2022 et ce pour une durée de 5 ans,

D'APPROUVER les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation, annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER la Présidente à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les acte et documents y afférents.

13 – Reprise du personnel de la Halte-Garderie par détachement dans le cadre de la Délégation de Service Public Petite Enfance

Rapporteur : Stéphan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MAJORITÉ

(27 pour et 1 abstention : Mme Pitois)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

D'ACCEPTER la reprise du personnel de la halte-garderie par le futur délégataire à compter du 2 septembre 2022 des 4 agents (2 agents titulaires et 2 agents contractuels),

DE PRÉCISER que la reprise de ces 4 agents se matérialisera par un arrêté individuel,

D'AUTORISER La Présidente à signer tout document afférant à cette reprise.

Mme La Présidente lève la séance à 21h57.

Compte-rendu sommaire à disposition dans l'attente du procès-verbal complet qui sera mis en ligne après approbation des conseillers communautaires lors d'une prochaine séance.

À Auvers-sur-Oise, le 22 février 2022.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.



Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.